



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,  
Vice-Président du département  
des Alpes-Maritimes,**

**CERTIFIE**

Que l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2017, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable portant autorisation au titre de la loi sur l'eau pour des travaux de réfection et de confortement de la digue Laubeuf et de la digue du Large du Vieux Port de Cannes, ont été affichés en mairie principale et en mairies annexes le 24 mai 2017. Cet affichage sera effectué jusqu'au 13 juillet 2017 inclus.

Cannes, le **29 MAI 2017**

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint au Maire,



Max ARTUSO